

## Commune de Saint-Galmier LISTE DES DELIBERATIONS

## PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- ➤ Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2023.
- Approuve à l'unanimité le contrat d'assurance des risques statutaires.
- Approuve à l'unanimité les vacations pour les archives municipales.
- > Approuve à l'unanimité les modifications des modalités de distribution d'informations municipales.
- > Approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Relais Petite Enfance.
- > Approuve à l'unanimité l'avenant à la convention CAF pour le Relais Petite Enfance.
- > Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget commune 2023
- > Approuve à l'unanimité la subvention aux associations année 2023
- > Approuve à la majorité (28 voix Pour et 1 abstention) les mandats spéciaux des élus municipaux.
- > Prend acte des décisions du maire.

Le Maire, Philippe DENIS.

Affiché et mis en ligne le 30 octobre 2023